



## Déclaration commune au séminaire de travail sur l'AFB des conseils d'administration de l'Onema, de l'AAMP, de l'ATEN et de PNF

Paris, le 29 février 2016

Madame la Ministre,

Madame la secrétaire d'Etat,

Mesdames, Messieurs les membres des CA de nos 4 établissements,

Le 4 février dernier, à l'appel de l'intersyndicale CGT, Sne-FSU, FO, Solidaires, UNSA, près de 60% des personnels des établissements publics de l'eau et de la biodiversité ont fait grève et ont manifesté à Brest, Lyon, Montpellier, Nantes et Paris.

**1. Leurs revendications sont claires et connues depuis longtemps** de Mme la Ministre.

Or voici les réponses reçues du Cabinet le 4 février.

**Revalorisation de tous les Agents Techniques de de l'environnement :** 10 % d'entre eux seulement seraient concernés. Or c'est un engagement pris en 2011 qui devait s'appliquer en 2012...

**Revalorisation des Techniciens de l'Environnement :** « *On va verra ce que l'on pourra faire après contact avec le MAAF...* ». Mais sans aucune discussion avec les représentants des personnels, un décret décide le 9 février le classement en trois grades de la catégorie B au lieu des deux revendiqués, en copiant un décret de 2009...

**Nouveau statut des contractuels :** en dépit des désaccords importants des organisations syndicales, le ministère transmet à Bercy, fin juillet 2015, un projet de statut insatisfaisant et incomplet. Et attend depuis l'été un arbitrage politique, sans aucune concertation avec les représentants des personnels.

**Déprécarisation par le dispositif Sauvadet indigente** : conditions d'admission qui confinent au bizutage, avec perte d'ancienneté et de salaire rétroactives pour la grande majorité des agents.

**Déprécarisation par Cddisation des agents en CDD sur des besoins permanents** : ils devront attendre 6 ans de CDD. La titularisation des CDI, qui ont passé des concours sur les statuts de l'ONCFS ou de l'ONEMA, se ferait au cas par cas, selon leur poste pour les catégories A et après de nouveaux concours, suite au refus de prendre un décret spécifique.

Voici la réalité du « *chantier social préalable à l'AFB* », pour reprendre les termes de l'annonce de Madame Royal il y a plus d'un an.

2. L'autre versant des revendications porte sur **les besoins de postes supplémentaires, sur les budgets de fonctionnement** et sur les conditions de travail qui en découlent, pour mener à bien les missions de protection auxquelles nous tenons.

L'environnement, cela se défend avec des services publics correctement dotés, reconnus et respectés ! Nous voulons sortir du statut d'espèce menacée. La « mutualisation des services de terrain » de l'ONCFS et de l'AFB (ONEMA et AAMP), initiée par la mesure 148 de la RGPP en 2008 du gouvernement Fillon, est remise au goût du jour par l'annonce ministérielle de la « *fusion par le bas* » et la remise imminente d'un rapport commandé au CGEDD. Apparemment, pour contourner le désaccord du gouvernement Valls sur l'intégration de l'ONCFS dans l'AFB. Cette intégration était pourtant recommandée par un précédent rapport d'inspection sur les polices de l'environnement, pour cacher la misère des services départementaux de l'ONEMA et de l'ONCFS. La réalité, c'est 300 emplois supprimés à l'ONCFS en 10 ans. Pour 2016, encore 76 suppressions d'emplois dans les établissements publics de protection de l'eau et de la biodiversité. Ainsi, le plafond d'emplois de l'AFB par fusion des entités intégrées serait au 1er janvier 2017 de 1080 et non plus de 1200, comme chiffré dans l'étude d'impact gouvernementale de 2013 du projet de loi sur la biodiversité... Des effectifs qui fondent comme neige au soleil. Jusqu'à quand ?

3. Le « **débarquement** » brutal du directeur de la préfiguration de l'AFB et DG de l'Agence des aires marines protégées, Olivier Laroussinie, annoncé au CA de l'AAMP en milieu de semaine dernière, n'a pour nous rien d'anodin. Paye-t-il le fait de n'avoir obtenu de sa ministre qu'une seule création d'emplois en 2016 à l'AAMP pour 7 Parcs marins créés et deux autres en préfiguration ? Ou encore la conclusion du rapport de préfiguration de juin 2015 estimant à 200 millions le besoin de crédits supplémentaires ? L'Appel de Strasbourg en mai 2015 ? Le nouveau préfigurateur de l'AFB, Christophe Aubel, directeur d'Humanité et Biodiversité, fera-t-il davantage allégeance aux contraintes budgétaires décidées plus haut, en tandem avec Paul Michelet, nouveau DG de l'ONEMA ? Devra-t-il mettre son mouchoir sur les besoins de moyens humains et de crédits supplémentaires, sur la résolution préalable des revendications sociales légitimes, sur l'exigence de cohérence réelle des missions envisagées figurant dans l'avis du CNTE de décembre 2013, relatif à l'AFB et au projet de loi biodiversité ?

**4. Le petit jeu de cache-cache sur les effectifs nécessaires aux missions des établissements** relevant du programme 113 va-t-il durer longtemps ? La ministre n'a jamais discuté ni communiqué sur sa vision des effectifs et moyens supplémentaires, encore moins sur la réalité des suppressions d'emplois 2015 et 2016. Au comité de suivi AFB, les organisations syndicales demandent une montée en puissance pluriannuelle des moyens humains mais se heurtent à une fin de non-recevoir, sur le mode : « *Attendez le prochain PLF 2016, puis 2017* ».

Le constat est donc celui-ci : notre ministère et la biodiversité ne sont pas prioritaires, l'austérité prime. On nous renvoie au rapport confié au CGEDD et à M. Lavarde, ex DG de l'ONEMA, sur des moyens supplémentaires pour la biodiversité, à venir en juin, et à l'amendement gouvernemental permettant de faire payer par les redevances des agences de l'eau l'ensemble des actions de biodiversité terrestre, aquatique et marine. Mais c'est une astuce un peu grosse et fondamentalement illégitime que de faire payer les consommateurs d'eau (dont 80% de l'assiette par les ménages).

Et c'est autant de moyens en moins pour les zones humides et les milieux aquatiques continentaux, pour le respect de nos engagements communautaires de qualité de l'eau et pour l'application sur le terrain des nouveaux SDAGE, en même temps qu'un surcroît d'injustice fiscale et environnementale.

Dans ces conditions, elle est où, la « *grande agence* » annoncée par le Président de la République en septembre 2012 ? Une agence que nos voisins européens devraient nous envier ?

Elle se réduit à un cache misère, à une dilution de la biodiversité marine dans l'eau douce et à un effacement de la spécificité des milieux aquatiques dans la biodiversité terrestre. C'est ce que perçoivent les personnels des quatre établissements promis à la transformation en AFB et c'est ce qui devrait préoccuper tous les administrateurs ayant à cœur une réelle amélioration environnementale dans les années à venir.

**5. Nous demandons que l'organisation territoriale de l'AFB** garantisse la poursuite des missions de protection des milieux avec la recherche et développement, la technicité en appui aux décisions de l'Etat, une police judiciaire non entravée. Cela veut dire une DiR dans chaque région, un SD dans chaque département, des antennes de façades maritimes, au-delà des seuls Parcs marins et des unités de recherche appliquée pour répondre aux enjeux opérationnels, comme le sont les pôles d'étude et de recherche de l'Onema. Et pas de préfets en position hiérarchique vis-à-vis du nouvel établissement. L'amendement gouvernemental supprimant les délégations territoriales crée une grande insécurité et contribue à la confusion ambiante. Quant aux fonctions de communication, d'animation ou de « mobilisation citoyenne » des bénévoles, vont-elles s'opérer par redéploiement des ingénieurs, techniciens et inspecteurs de l'environnement ?

**6. Le rapport sur le bilan et les perspectives de Natura 2000** a été remis en décembre dernier. Il formule nombre de préconisations et d'hypothèses selon les choix d'évolution des compétences en ce domaine, entre les services de l'Etat, les régions et selon le rôle de la future AFB (i.e., ses directions régionales et de possibles ARB mutualisées avec des régions volontaires). A ce sujet, le secrétaire

général du MEDDE a constamment affirmé qu'il n'y aurait pas **de transfert d'effectifs de l'Etat vers l'AFB**. D'autres voix officielles étaient moins affirmatives...La ministre peut-elle confirmer cet engagement ?

**Notre conclusion**, c'est que l'AFB ne peut se construire contre ses personnels. Ils doivent être reconnus, respectés et en nombre suffisant, qu'ils soient dans l'AFB ou dans les autres établissements intervenant sur les espaces et espèces naturels : espaces protégés, ONCFS, agences de l'eau...

Sur toutes ces questions et raisons d'être inquiets quant à la prise en compte sérieuse des problèmes d'eau et de biodiversité, nous aimerions vous entendre, Madame la Ministre.